

Vous allez effectuer une séquence d'observation
du lundi 26 janvier 2015 au vendredi 30 janvier 2015.

Objectifs et recommandations élèves

1. Votre objectif est de découvrir le monde professionnel et non pas d'apprendre un métier : vous n'en auriez pas le temps. Découvrir, cela veut dire : constater ; observer ; questionner. Il vous faudra exercer votre curiosité et revenir au collège avec des connaissances nouvelles.
2. Vous allez être considéré comme un employé de l'entreprise ou de la structure d'accueil. Nous vous demandons de vous conformer avec bonne volonté aux indications de la personne qui vous accueille.
3. Vous participerez à plein temps à la vie de l'entreprise ou de la structure d'accueil et vous devrez vous adapter à ses horaires. Votre ponctualité et votre assiduité sont indispensables.
4. Une expérience qui n'est pas réfléchie est inutile. C'est pourquoi nous vous demandons un rapport d'activité. Des indications vous seront données pour sa rédaction.
Organisez donc votre temps pour rassembler, durant la séquence d'observation les éléments nécessaires, et en commencer déjà la rédaction, en tenant le « journal de bord » de vos journées.
5. Vous serez évalué sur tous les aspects de votre expérience : assiduité, rapport de stage, soutenance orale ; mais également sur le respect des consignes données et en particulier la remise des documents attendus. Nous vous remettons une liste détaillée des tâches à accomplir et des délais à respecter.
6. Enfin, sachez qu'en acceptant de recevoir un ou plusieurs élèves, les responsables des entreprises ou structures d'accueil font un effort considérable en plus de leur travail habituel ; vous veillerez par votre attitude courtoise et respectueuse à faciliter leur tâche. L'intérêt que vous manifesterez à ce qui vous sera proposé sera leur principale récompense.
Montrez-vous dignes de la confiance que vos professeurs et vos parents placent en chacun d'entre vous.

Bon travail et bonne découverte.

Tâches et procédures élèves

lundi 5 janvier 2015

Retour au collège par les élèves :

- de la convention signée par l'entreprise, la famille, l'élève ;
- de la fiche signalétique de la séquence d'observation.

Les documents sont collectés en salle de classe.

lundi 19 janvier 2015

Remise aux élèves

- des copies de la convention – 2 exemplaires – signées par le chef d'établissement ;
- d'une enveloppe contenant les documents à remettre au responsable de l'entreprise ou de la structure d'accueil.
- des consignes pour la réalisation du rapport d'activité

Un exemplaire de la convention et l'enveloppe contenant les documents sont remis au responsable de l'entreprise ou de la structure d'accueil par l'élève.

lundi 2 février 2015

Retour au collège par les élèves :

- de l'enveloppe cachetée remise par le responsable de l'entreprise ou de la structure d'accueil ;
- du rapport d'activité (transmis par courrier électronique¹)

Les documents (sauf le rapport d'activité transmis par courrier électronique) sont collectés en salle de classe.

1 Le rapport de la séquence d'observation doit être envoyé en pièce jointe par courrier électronique à l'adresse électronique du tuteur.